

**EXPOSITION DES JEUNES ENFANTS AUX CONTAMINANTS :**

**LE SECTEUR FRANÇAIS DES ALIMENTS DE L'ENFANCE RAPPELLE  
QUE LA SECURITE DES BEBES EST UNE PRIORITE ABSOLUE**

L'agence de sécurité de l'alimentation (Anses) a publié le 28 septembre une étude d'envergure sur l'alimentation des enfants de moins de 3 ans non allaités en France (étude EAT i). Cette étude a porté sur l'ensemble des aliments consommés, qu'il s'agisse de l'alimentation courante (non spécifiquement dédiée aux enfants en bas âge), ou de l'alimentation infantile spécifique (laits infantiles, laits de croissance, petits pots, petits plats et céréales infantiles).

Le Secteur Français des Aliments de l'Enfance (SFAE) salue l'initiative et les conclusions de ce rapport, qui confirme le bon niveau de maîtrise sanitaire de l'alimentation infantile spécifique pour les 0 à 3 ans. En effet, l'ANSES confirme l'absence de risque pour la santé des enfants sur la quasi-totalité des 400 substances évaluées. Néanmoins, elle recommande une surveillance accrue pour 9 substances. Cette surveillance s'applique à toute l'alimentation des enfants (aliments courants et aliments infantiles spécifiques).

**Les 9 substances identifiées dans l'étude sont connues et régulièrement surveillées** par nos entreprises adhérentes, pour qui la **sécurité des enfants est une priorité absolue**, et même un prérequis.

Animées par le souci permanent de **renforcer la sécurité des aliments destinés aux tout-petits**, les entreprises adhérentes du SFAE respectent toute évolution réglementaire, voire l'anticipent si elles le jugent nécessaire. Depuis 2011, date de prélèvement des échantillons analysés dans l'étude EAT i, de **nouvelles normes encore plus contraignantes** ont été mises en place.

La réglementation qui encadre l'alimentation infantile spécifique est la plus stricte qui soit. Sélection des matières premières, modes de production et de conservation... à chaque étape, elle impose des contrôles qui ne sont pas systématiquement appliqués aux produits de l'alimentation courante. Ceci afin **de garantir au consommateur un niveau de sécurité, de qualité et de traçabilité sans équivalent**.

Maintenir l'effort de recherche pour **garantir les plus faibles niveaux possibles d'exposition aux contaminants de toutes sortes est prioritaire pour notre secteur**. Ainsi, le SFAE a fourni à l'ANSES des données de consommation précises issues de son étude Nutri-bébé menée en

2005 qui a concerné plus de 1 000 enfants. Données sur lesquelles l'ANSES s'est appuyée pour mener l'étude EAT i.

Le SFAE s'associe, en outre, **aux recommandations formulées par l'Anses**, notamment sur la nécessité de diversifier le régime alimentaire et les sources d'approvisionnement, et que seul le lait maternel ou les préparations infantiles sont adaptés aux besoins du nourrisson.



**Contact presse : Marion Pouchain**  
Tél. 01 45 03 50 32 - [m.pouchain@ljcom.net](mailto:m.pouchain@ljcom.net)

**A propos du SFAE :** Le Secteur Français des Aliments de l'Enfance est une organisation professionnelle qui regroupe les acteurs du marché français des aliments pour nourrissons et enfants en bas âges (0 à 3 ans). Il a pour vocation d'apporter une alimentation permettant de couvrir les besoins nutritionnels spécifiques des enfants entre 0 et 3 ans, dans le respect des normes de sécurité strictes. Il accompagne également les parents par un rôle de conseil et d'information sur l'alimentation spécifique des tout-petits.□